

Le présent ouvrage se propose de relire le droit de la vie associative, expression d'un des droits fondamentaux des fidèles dans l'Église, et de rendre compte de son application concrète au sein des communautés ecclésiales un peu plus de trente ans après la promulgation du Code de droit canonique en 1983, qui a mis en normes juridiques l'enseignement du Concile Vatican II.

La liberté des fidèles de fonder et de diriger des associations, telle que formulée dans le canon 215, n'étant pas absolue – elle s'exerce, selon les termes du canon 305, sous la vigilance de l'autorité ecclésiastique compétente –, il importe de se pencher sur les rapports qui peuvent exister entre, d'une part, cette liberté des fidèles de s'associer et, d'autre part, le contrôle que peut exercer l'autorité ecclésiastique sur les associations de fidèles.

Bénéficiant du recul et de l'expérience au cours de ces dernières décennies, les contributions ici réunies entendent stimuler la réflexion de tous ceux qui s'intéressent aux nouveaux déplacements concernant la nature et la catégorisation des associations et aux défis générés par ce mouvement, en particulier quant à l'équilibre à trouver entre, d'une part, le droit et la liberté des fidèles de s'associer et, d'autre part, le droit et le devoir de vigilance que l'autorité ecclésiastique exerce sur les associations.

Marc AOUN, Anne BAMBERG et Alphonse KY-ZERBO sont enseignants-chercheurs à l'Institut de droit canonique - Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg.

Illustration de couverture : © Arthimedes - Shutterstock

ISBN : 978-2-343-08960-7

18 €



Édité par
Marc AOUN, Anne BAMBERG,
Alphonse KY-ZERBO

Vie et droit des associations dans l'Église

Édité par
Marc AOUN, Anne BAMBERG, Alphonse KY-ZERBO

Vie et droit des associations dans l'Église

Entre liberté des fidèles
et vigilance de l'autorité



L'Harmattan